

**OFFICE DE TOURISME DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**  
**Convention de partenariat - Année 2026**

ENTRE L'Office de Tourisme des Sources du lac d'Annecy, place Marcel Piquand, 74210 Faverges-Seythenex, n° SIRET 483 329 173 00015, représenté par Mme Laure Chappaz agissant en qualité de directrice d'autre part,

ET  
Nom de l'établissement : *Nicro-folie de Faverges - Seythenex (Ville de Faverges-Seythenex)*  
Nom et prénom du responsable : *Gaëtan REIGEL*  
Adresse : *38-100, rue de la République*  
Code postal : *74210*  
Numéro de SIREN / SIRET : *200 54 138 000 17*  
E-mail : *m.c.refolie@faverges.fr*      Ville : *Faverges - Seythenex*      Portable : *06-60-16-93-28*

Coordonnées personne contact / référent :

**En tant que partenaire de l'office de tourisme des Sources du lac d'Annecy, je m'engage à :**

- Remplir les questionnaires annuels concernant mon établissement dans les délais demandés.
- Informer l'OT de mes ouvertures, nouveautés, changements au cours de l'année
- Mettre à disposition de l'OT mes flyers (**format vertical 10x15 / 10x18**) ou guides (format A5)
- Communiquer une copie de mes labels (Tourisme Handicap, Gîte de France, Accueil Vélo...)
- Intégrer sur mon site internet l'url [www.sources-lac-annecy.com](http://www.sources-lac-annecy.com) ainsi que le logo de l'OT après validation par l'OT (en PJ : la charte d'utilisation du logo)
- A communiquer sur mes publications réseaux sociaux les tags **#4saisons1000emotions** **#sourcesdulacannecy @sourcesdulacannecy**
- De porter les valeurs des Sources du lac d'Annecy, de participer au déploiement et rayonnement de la marque « Sources du lac d'Annecy », sous validation de l'office de tourisme. (en PJ : le guide de marque et les logos ; et convention d'utilisation de la marque partagée Sources du lac d'Annecy)
- Autoriser mon droit à l'image dans le cadre de reportages photos/vidéos permettant la promotion de la destination / de mon activité sauf refus explicite de ma part.
- Signer la convention d'utilisation des images de l'OTSLA, en respectant les crédits, pour les besoins de ma communication – sans achat d'espace.
- J'accepte de recevoir par SMS des informations de la part de l'Office de tourisme.
- Pour les partenaires « hébergeurs »**  
Fournir une copie de l'attestation de classement ou de qualification en cours de validité pour votre hébergement touristique.

**ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet d'officialiser le partenariat entre l'Office de Tourisme des Sources du lac d'Annecy, ci-après dénommé l'OTSLA, et le partenaire nommé ci-dessus.

**ARTICLE 2 - DUREE DE LA CONVENTION**

Cette convention prend effet dès sa signature le ..... et jusqu'au 31 décembre 2026.

**ARTICLE 3 – CESSION**

Le présent partenariat est consenti à titre strictement personnel en appréciation de la personnalité des partenaires. Il ne pourra faire l'objet d'aucune cession totale ou partielle à titre onéreux ou gratuit.

**ARTICLE 4 - LITIGES**

Le contrat est soumis au droit français. Tout litige, entre les parties, portant sur la validité, l'application et/ou l'interprétation de la présente convention, sera porté devant le tribunal compétent.

**ARTICLE 5- ECHEANCIER**

**Signature de la convention :** la convention de partenariat devra être retournée complétée et signée à l'OTSLA **avant le 31 janvier 2026** .

**Règlement de la facture :** le paiement de la facture concernant l'adhésion 2026 devra être effectué entre le **2 janvier et 31 janvier 2026**.

*En cas d'impayé dans les 30 jours après facturation et procédures de relance, l'OTSLA se réserve le droit de lancer la procédure de recouvrement auprès du Trésor Public et de suspendre toute action de promotion et la visibilité de votre entreprise sur l'ensemble de ses supports.*

**ARTICLE 6 - CHARTE DU PARTENAIRE**

Les relations étroites entre l'OTSLA et ses partenaires reposent sur une mise à jour permanente des informations, sur une réactivité aux sollicitations de disponibilités et de participation à des actions, des programmes, des événements promotionnels portés et organisés par l'OTSLA.

En rejoignant le réseau des partenaires de l'OTSLA, vous bénéficiez de nombreux avantages tels que décrits dans le document « Guide des partenaires des Sources du lac d'Annecy Devenir partenaire, c'est aussi vous engager à :

- Être à jour de votre adhésion en respectant les délais de paiement ;
- Nous informer préalablement de toute modification de votre activité : événement susceptible de modifier l'offre des prestations et des services ; fermeture exceptionnelle ou définitive, d'une modification des horaires d'ouverture ; d'un changement de propriétaire, mais aussi de l'évolution de l'activité de votre établissement ;

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le 05/03/2026

ID : 074-2000054138-20260225-DEL\_2026\_II\_19-DE



- Promouvoir et valoriser votre offre ainsi que l'offre globale de la destination, être relais d'information, faire connaître les suggestions de visites et d'activités promues et portées par l'OTSLSA ;
- Répondre dans les délais fixés aux demandes de renseignements et de disponibilités émanant de l'OTSLSA ;
- Répondre dans les meilleurs délais (moins de 8 jours) aux courriers de réclamation client transmis par l'OTSLSA ;
- Répondre à toute enquête ponctuelle destinée à mieux appréhender les variations d'activité du marché ;
- Participer à nos enquêtes de satisfaction et/ou de fréquentation menées par l'OTSLSA ou via un prestataire désigné et y répondre dans les meilleurs délais ;
- Communiquer des logos et photos HD de qualité de votre établissement (formats : PDF, Ai, EPS, PNG) ;
- Accueillir tout personnel de l'OTSLSA souhaitant visiter l'établissement ou connaître l'activité ;
- Vous tenir informé de l'état des stocks de votre documentation mise à disposition dans nos espaces accueil de nos bureaux d'informations de Faverges (ouvert à l'année) et Doussard (ouverture estivale de mai à septembre) ; aucune relance ne sera effectuée par l'office de tourisme.
- D'autoriser mon droit à l'image dans le cadre de reportages photos/vidéos permettant la promotion de la destination sauf refus explicite de ma part.

**Réglementation générale de la protection des données (RGPD) :**

*Nous vous informons que toutes les données transmises sur ce dossier de partenariat sont référencées dans la base de données Apidae et dans la base de données de l'OTSLSA.*

*Les informations que nous collectons sont nécessaires à tous les membres du réseau Apidae pour communiquer vos offres touristiques et les diffuser auprès de tout public intéressé ou à la recherche d'informations touristiques. Elles sont conservées pendant la durée de notre partenariat et jusqu'à la demande de suppression de vos données.*

*Vos coordonnées ne seront ni vendues, ni échangées hors UE, et seront conservées durant la durée du partenariat.*

*L'OTSLSA se réserve le droit de modifier les descriptifs sur la base de données Apidae afin de respecter la ligne éditoriale du site Internet et des supports (RoadBook, place de marché, etc.) qui s'y rattachent.*

*En cas de problème lié à l'exploitation de vos données personnelles, vous pouvez contacter Alice Gianfelici : [communication@sources-lac-annecy.com](mailto:communication@sources-lac-annecy.com)*

**Suspension et exclusion :**

L'OTSLSA se réserve le droit de suspendre le partenariat suite à plusieurs plaintes rapprochées de la part des visiteurs en l'absence de réponse du partenaire.

L'OTSLSA peut également mettre un terme ou suspendre le partenariat en cas de réclamation grave (en termes d'hygiène, sécurité, accueil, services annoncés défectueux, non conformes ou absents).

**ARTICLE 7 – DELAIS ET PAIEMENT**

Je retourne cette convention 2026 accompagnée de la grille de cotisation Partenariat Tourisme par mail à l'adresse [communication@sources-lac-annecy.com](mailto:communication@sources-lac-annecy.com) ou directement à l'OT dans les meilleurs délais.

Je m'engage et renvoie la convention avant le 31 janvier 2026.

Je m'acquitte du montant de mon partenariat à réception de ma facture début 2026 : Par CB à l'OT ou par téléphone 04.50.44.60.24 ou par virement bancaire avec le RIB indiqué sur la facture à partir du 02/01/2025.

Fait à Faverges - Seythenex le

Pour le partenaire : *Nicolas - Folie*  
 Nom, prénom, titre, D.ALEX Jacques, Maire  
 Signature précédée de la mention

Pour l'OT Sources du lac d'Annecy  
 Laure Chappaz, Directrice

« lu et approuvé »